

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 AOÛT 2020

La situation très préoccupante d'avocats dans les prisons turques Manifestation de solidarité ce 24 août 2020

Depuis 2017, vingt avocats turcs appartenant à la Progressive Lawyers Association et au People's Law Office font l'objet de poursuites judiciaires injustes. Elles sont justifiées par les autorités turques du simple fait de l'exercice de leur profession par nos Confrères.

Connus pour avoir défendu des personnes considérées comme des opposants au gouvernement turc, ces avocats font l'objet de procès politiques. Malgré la présence assidue d'observateurs internationaux, la justice n'est rendue ni de manière impartiale, ni de manière indépendante. Lorsque certains juges ont décidé de mettre fin à la détention préventive de nos Confrères, ils ont été récusés et les avocats à nouveau arrêtés.

L'identité de plusieurs témoins est tenue secrète, ce qui empêche une contradiction effective de leur « témoignage ». De plus, certaines personnes ont été entendues à distance, par vidéo, empêchant de vérifier leur identité ainsi que leur libre arbitre. Les demandes de devoirs d'instruction complémentaires, formulées par la défense, ont systématiquement été rejetées. De surcroit, les avocats qui défendent nos Confrères incarcérés ont régulièrement été interrompus ou escortés hors de la salle d'audience durant les plaidoiries.

« Nos observateurs ont pu constater un nombre impressionnant d'obstacles à l'exercice indépendant d'une justice impartiale » précise Xavier Van Gils, président d'AVOCATS.BE.

Suite à cette parodie de justice, ces avocats ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

Les avocats Ebru TIMTIK et Aytac ÜNSAL ont ainsi été condamnés, respectivement, à 13 ans et 6 mois de prison et 10 ans et 6 mois de prison.

Depuis le 20 février 2020, ils sont en grève de la faim afin de dénoncer la violation de leur droit au procès équitable et la partialité du pouvoir judiciaire turc.

Ils ont annoncé une grève de la faim illimitée.

Après six mois, leur état de santé, aggravé par leurs mauvaises conditions de détention et la crise sanitaire, est critique.

« Nous souhaitons attirer l'attention du pouvoir politique et des médias sur cette situation plus que préoccupante » indique le président d'AVOCATS.BE. « Nous sommes toutes et tous préoccupés par la situation que nous vivons ici avec la crise du coronavirus. Cela ne doit pas occulter les dérives d'un pouvoir autoritariste aux frontières de l'Europe. Des Confrères sont en danger. C'est un devoir de les soutenir » insiste Xavier Van Gils.

Contacts presse :

Xavier Van Gils

president@avocats.be

0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98

AVOCATS.BE, le Syndicat des avocats pour la démocratie (SAD) et de nombreuses autres organisations suivent de près la situation de ces avocats depuis le début de leur procès. Considérant les nombreuses violations du droit au procès équitable dont ils sont victimes et la gravité de leur état de santé, elles appellent à leur libération immédiate.

En solidarité avec Ebru et Aytac, des avocats belges ont décidé de jeuner lundi prochain et une manifestation est organisée **ce lundi 24 août 2020**, de 12h30 à 13h30, devant le consulat de Turquie à Bruxelles (Rue Montoyer, 4 à 1000 Bruxelles). Ces actions sont soutenues par AVOCATS.BE, le Syndicat des avocats pour la démocratie, l'Ordre français du Barreau de Bruxelles et la FIDH. Des récits d'opposants politiques emprisonnés seront lus tout au long de la journée.

« C'est sans doute un geste symbolique mais il est chargé de sens. Nous devons tous nous battre pour les valeurs fondamentales de la démocratie. C'est un combat quotidien, ici et là-bas » précise encore le président d'AVOCATS.BE.

Personnes de contact pour cette action

AVOCATS.BE : Me Xavier Van Gils, Président (0475/90.45.77)
Me Sibylle Gioé, observatrice pour AVOCATS.BE en Turquie (0498/82.74.63)

SAD : Me Hélène Debaty, administratrice (0478/36.45.80)

Barreau de Bruxelles : Me Michel Forges, Bâtonnier (0475/32.08.86)

FIDH : Me Alexis Deswaef, vice-Président (0475/57.57.00)

Contacts presse :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98



AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de douze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Huy, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent 8.002 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98